



Modification des apports lors d'un achat

Par **elinae**, le **21/10/2009** à **19:51**

Bonjour,
Nous avons acheté un bien en commun, mon compagnon et moi mais nous n'avons pas fait apparaître le montant de nos apports initiaux Comment faire faire modifier le montant des apports de chacun afin de rétablir l'équité ? Doit on faire modifier l'acte de vente ? Ou existe-t-il un moyen plus simple?